



Demande de délivrance d'actes

M./Mme/Me

**Greffe de la Cour civile
Palais de justice
Place du Bourg-de-Four 1
Case postale 3108
1204 Genève**

Tél.

Compte N°

Concerne: Cause N°

ACJC / JTPI / JTBL / JJP N°

Entre

c/

Prière de délivrer le document suivant contre paiement préalable (! l'émolument, comprenant les droits d'enregistrement, sera réclamé par le greffe):

Certificat de non appel/non recours (**joindre le jugement / Coût: Fr. 51.- minimum**)

Attestation du caractère exécutoire d'une décision rendue par la Cour de justice

(joindre l'arrêt / Coût: Fr. 71.- minimum)

Certificat d'entrée en force d'une décision rendue par la Cour de justice (**joindre l'arrêt ainsi que l'attestation de non recours au Tribunal fédéral / Coût: Fr. 71.- minimum**)

* Certificat selon Annexe V (**joindre l'arrêt ainsi que l'attestation de non recours au Tribunal fédéral**)

* Copie certifiée conforme

* Le coût de ces documents ne peut être déterminé à l'avance, car les droits d'enregistrement sont établis par l'administration fiscale. **Au-delà de Fr. 300.-, le demandeur sera informé avant l'enregistrement dudit acte.**

Mention de non appel / non recours (**LP / Baux et loyers / Prud'hommes**)

Copie libre (**la demande doit être impérativement motivée**)

Divers:

Les documents seront expédiés au requérant.

Le requérant retirera les documents au greffe de la Cour de justice.

Signature du demandeur